

République Française



# COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. François LEVEL, suite à la convocation en date du 25 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents :

François LEVEL	Sylvie DOLLE	Sylvain SUEUR
Dominique LECELLIER	Vincent BAUDERLICQUE	Céline HOLTON
Clémence NEPVEU	Patricia DILLY	Bruno FONTANA
Tommy FONTANA	Frédéric BRAY	Jérôme BECART
Ghislaine DESSEIGNE	Frédéric JONARD	Maryse CHOQUET

Absents excusés :

Absent : Néant

### Ordre du jour :

- 545. Désignation du secrétaire de séance,
  - 546. Approbation du compte rendu du 4 mars 2026,
  - 547. Approbation du compte rendu du 20 mars 2026,
  - 548. Délégations des adjoints,
  - 549. Désignations des membres des commissions,
  - 550. Commission Local d'Evaluation des charges transférés 2026 (CLECT),
  - 551. Subventions aux sociétés locales 2026,
  - 552. Informations sur la qualité de l'eau.
- Informations et questions diverses

## **545 - Désignation du secrétaire de séance**

Tommy FONTANA est désigné secrétaire de séance.

## **546 – Approbation du compte rendu du 4 mars 2026**

Le compte rendu est adopté.

## **547 – Approbation du compte rendu du 20 mars 2026**

Le compte rendu est adopté.

Remarque de la Conseillère Ghislaine DESSEIGNE – l'intervention et la lettre de Maryse CHOQUET à mettre au point 543.

## **548 – Délégations des adjoints**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations suivantes pour les adjoints :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : M. JONARD Frédéric
  - \* délégué à la gestion des ressources humaines
  - \* délégué à la maintenance des bâtiments communaux
  - \* délégué à la gestion du matériel communal.
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme CHOQUET Maryse
  - \* déléguée aux affaires sociales
  - \* déléguée à la communication et à l'information
  - \* déléguée aux fêtes et cérémonies
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : M. SUEUR Sylvain
  - \* délégué aux travaux sur les bâtiments et les infrastructures communales
  - \* délégué aux relations avec les associations
- Conseiller municipal délégué ; Vincent BAUDERLICQUE :
  - \* Délégué à l'assainissement
  - \* Délégué à gestion du projet de revitalisation du site de l'ancienne bonneterie

- Conseiller municipal délégué ; Jérôme BECART :
- \* Délégué au RPI La Fontaine

## **549 – Désignations des membres des commissions**

### *Commissions obligatoires*

Les commissions sont présidées par le Maire.

#### **549-1 : RPI le Fontaine / Conseil d'école**

- Titulaire : Jérôme BECART
- Titulaire : Clémence NEPVEU
- Suppléant : Patricia DILLY

#### **549-2 : Sivom de Pas en Artois**

- Titulaire : Jérôme BECART
- Suppléant : Vincent BAUDERLICQUE

#### **549-3 : FDE 62**

- Représentant : Vincent BAUDERLICQUE

#### **549-4 : Commission électorale**

- 1 représentant du Conseil : Céline HOLTON
- 1 représentant du Préfet :
- 1 représentant du tribunal :

#### **549-5 : Commission des impôts**

- Une proposition de membres pour la CCID est à faire entre 12 et 24 noms.

Le Conseil figure parmi la liste, il reste 9 membres extérieurs à ajouter.

#### **549-6 : Commission sociale (anciennement CCAS)**

- Responsable : Maryse CHOQUET

- Membres : Dominique LECCELLIER, Patricia DILLY, Sylvie DOLLE, Céline HOLTON, Ghislaine DESSEIGNE, Clémence NEPVEU.
- Comité consultatif : une information aux habitants sera proposée.

#### **549-7 : Correspondant de la défense**

- 1 représentant : Céline HOLTON

#### **549-9 : Commission des finances**

- Référent : François LEVEL
- Les membres : Jérôme BECART, Vincent BAUDERLICQUE, Sylvain SUEUR, Frédéric BRAY

#### **549-10 : Commission aux travaux**

- Référent : Sylvain SUEUR
- Les membres : Tommy FONTANA, Bruno FONTANA, Céline HOLTON, Jérôme BECART, Frédéric BRAY, Vincent BAUDERLICQUE

#### **549-11 : Commission d'appel d'offre**

- Référents : Sylvain SUEUR / Vincent BAUDERLICQUE
- Les membres : Tommy FONTANA, Patricia DILLY, Bruno FONTANA

#### **549-12 : Responsables du cimetière**

- Référent : Frédéric JONARD / Clémence NEPVEU / Ghislaine DESSEIGNE / Dominique LECCELLIER

### ***Commissions facultatives***

#### **549-13 : Commission information et communication**

- Référent : Maryse CHOQUET
- Membres : Clémence NEPVEU, Dominique LECCELLIER, Sylvie DOLLE, Ghislaine DESSEIGNE, Frédéric JONARD
- Comité consultatif : Une information aux habitants sera proposée.

**549-14 : Commission revitalisation du site de l'ancienne bonneterie**

- Référent : Vincent BAUDERLICQUE
- Membres : Le Conseil Municipal

**549-15 : Commission embellissement**

- Référent : Frédéric JONARD
- Membres : Dominique LECELLIER, Clémence NEPVEU, Tommy FONTANA
- Comité consultatif : Une information aux habitants sera proposée.

**550 – Commission Local d'Evaluation des charges transférés 2026 (CLECT),**

*VU le Code Général des Impôts et notamment l'article IV et V de l'article 1609 nonies du CGI et notamment 1er bis du V de l'article 1609 nonies du CGI*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211*

*Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) élabore un rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes.*

*Considérant que de leur côté, les communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la commission, pour approuver le rapport.*

*Considérant que ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.*

*Considérant la procédure de révision libre des Attributions de Compensation :*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 mars 2026 et s'est prononcée sur le transfert de charges :

- Assainissement Collectif
- Erosion/Ruissellement

Depuis 2017 et suite au travail menée avec les communes concernées, une révision des AC est proposée chaque année afin de tenir compte des dépenses et recettes réelles liées au transfert de la compétence

assainissement et depuis 2023 la compétence érosion/ruissellement.

Pour 2026, le montant des attributions de compensation est révisé pour les communes concernées par une modification du montant de leur attribution de compensation dans le cadre de la procédure de révision libre (article IV et V de l'article 1609 nonies du CGI et notamment 1er bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) en raison notamment des études et travaux d'investissement à réaliser pour permettre la mise en oeuvre des ouvrages de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols ainsi que les travaux de desserte en assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le montant des attributions de compensation 2025 tel que proposé par la Clect à savoir :

En matière d'assainissement : 50 500 € à verser à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

La Commune percevra en compensation de fonctionnement 97 330 € (montant de l'attribution de compensation fixée par les Services fiscaux en 2010).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant des attributions de compensation tel que présenté ci-dessus
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2026 de la façon suivante :
  - En section de fonctionnement – en recettes (article 73211) = 97 330 €
  - En section d'Investissement – en dépenses – article 2046 = 50 500 €
- D'approuver le rapport de la CLECT 2026.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- *APPROUVE le rapport.*

## 551 – Subventions aux sociétés locales 2026

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la préparation budgétaire, de déterminer les montants des subventions accordées aux sociétés locales.

* <i>Comité des Fêtes</i>	500 €
* <i>Anciens Combattants</i>	500 €
• <i>Amicale des Pongistes</i>	500 €
• <i>Société de Chasse</i>	500 €
• <i>Sports et Bien Être</i>	500 € ( <i>non souhaitée</i> ).
• <i>Les Archers Réunis</i>	500 €
• <i>Coopérative Scolaire</i>	250 €
• <i>Cocci 'Partages</i>	500 €
• <i>L'Hirondelle</i>	500 €
• <i>Viet Vo Dao</i>	500 €
• <i>Sporting Club Artésien</i>	1 600 €

- *Téléthon*

100 €

*L'association sports et bien être fait savoir qu'elle renonce à la subvention de 500 € cette année.*

*Mme la Conseillère Ghislaine DESSEIGNE propose que les associations transmettent dès 2027 un tableau avec leur nombre d'adhérents de Bienvillers et des extérieurs avec le dossier de demande de subvention.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

*- DÉCIDE d'accorder les subventions sus mentionnées à condition que les associations bénéficiaires fournissent tous les documents demandés pour l'année 2026 avant le 30 juin en particulier leur bilan financier pour l'année 2025.*

## **552 – Informations sur la qualité de l'eau**

Monsieur le Maire fait un point sur la qualité de l'eau potable.

Le périmètre de protection de captage autour du château date du 16 décembre 2003 et divers travaux ont été entrepris depuis. Ce périmètre de protection a été étendu par arrêté n° 19-2026 du 26 février 2026 suite au rapport d'étude de la Société Altéreo d'août 2025 (annexé ci-après). L'extension du périmètre fait suite aux travaux d'interconnexion avec le Bois de Saint Pierre.

Il existe depuis quelques années une pollution de captage au chlorothalonil y compris dans les forages des syndicats extérieurs (Bois de Saint Pierre dont en décembre 2023 ; 0.188 mg/l) sans oublier les forages du Syndicat du Gy également impacté.

Le chlorothalonil est une molécule très utilisée en France jusque mai 2020 dans le cadre de la culture des céréales, du blé, de l'orge, des pommes de terre et légumes.

Malgré cet élément, l'eau reste propre à la consommation humaine.

Monsieur le Conseiller Bruno FONTANA propose de faire une note d'information.

Madame la Conseillère Céline HOLTON informe que selon les recommandations de l'ARS, le taux de pollution est en deçà de la limite de la norme sanitaire et que l'eau reste propre à la consommation humaine.

Il est proposé que l'information figure dans le prochain bulletin municipal.

## Informations et questions diverses

### 1) Règlement facturation fibre orange salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la salle polyvalente est désormais équipée de la fibre. Il s'agit d'un contrat classique live box fibre, non professionnel et une délibération du Conseil est nécessaire pour autoriser le paiement par virement conformément au certificat administratif annexé ci-après.

*Le Conseil à l'unanimité :*

- *AUTORISE le paiement par virement.*

### 2) Planning hebdomadaire des agents municipaux

Un nouveau planning hebdomadaire a été proposé et accepté par les employés communaux. Le temps de travail sera différent en fonction de la saison.

### 3) Un point est fait sur la rue Cocriamont.

### 4) Site de l'ancienne bonneterie

Le Conseil valide le plan de re-naturalisation annexé ci-après.

### 5) 1<sup>er</sup> Mai

La proposition est faite d'offrir un brin de muguet par foyer. Le Conseil valide la proposition.

### 6) Agenda

- 08 avril – 19h00 : Commission travaux
- : Commission finance
- 04 avril : 35<sup>ème</sup> Boucle de l'Artois. Passage dans la commune entre 13h00 et 14h30 par la rue de Pommier et Verdun. L'organisateur demande 8 signaleurs et 2 barrières avant le 14 février 2026
- 6 avril : Chasse à l'œuf du Comité des Fêtes à 9h30 au BTC Artésien.
- 14 avril : Conseil Municipal à 19h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close ce même jour à 21h32